



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 26912

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui donner des informations sur la place qu'il entend donner, à l'école primaire, à l'initiation musicale et à la pratique d'instruments de musique.

Texte de la réponse

La semaine horaire ramenée à 24 heures recentre les programmes sur les apprentissages fondamentaux. Cependant, l'enseignement de la musique conserve toute sa place et s'inscrit dans la durée annuelle réservée à la pratique artistique et à l'histoire des arts, qui est de 81 heures au cycle des apprentissages fondamentaux et de 78 heures au cycle des approfondissements. À l'école élémentaire, l'éducation musicale reste centrée sur la pratique vocale et sur la pratique de l'écoute, ces deux pratiques contribuant à l'enseignement de l'histoire des arts dans le domaine spécifique des arts du son, domaine qui recouvre la musique et la chanson. Les nouveaux programmes laissent libre le choix des méthodes et des démarches utilisées par les enseignants afin de faire progresser les élèves. Dans ce cadre, les enseignants pourront développer des démarches artistiques et culturelles en lien avec les différentes disciplines. En ce qui concerne les élèves qui souhaitent pratiquer la musique d'une manière particulièrement approfondie, les classes à horaires aménagés constituent, en partenariat avec les conservatoires ou les écoles de musique, des pôles d'excellence en matière de pratique vocale et instrumentale.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26912

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5811

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8087